



accusé à tort d'être témoin

Par **patelle**, le **18/02/2020** à **21:44**

mon épouse est accusée à tort d'avoir agressé une personne qui avait un contentieux financier avec elle

cette personne a déposé une plainte pour faits de violence sans ITT

elle a eu à priori la bonne idée de faire croire que j'ai été témoin de cette agression et ai du maîtriser ma femme !

comme un conjoint ne peut témoigner en faveur de son épouse, c'est bien pervers

je n'ai jamais été interrogé au commissariat

les policiers ont refusé que j'accompagne mon épouse lorsqu'ils l'ont interrogée

mon épouse a posé plainte pour dénonciation calomnieuse car a senti que la fausse accusatrice était sans limite

on pensait que ça allait être classé sans suite, mais mon épouse est convoquée au tribunal

que puis-je faire de mon côté pour l'aider en dénonçant que cette personne a menti en m'accusant d'être témoin d'une agression qui n'a jamais eu lieu et en disant que j'avais maîtriser mon épouse, car logiquement, étant le seul faux témoin de cette fausse agression, moi seul peut l'affirmer

est ce que le comportement de cette personne correspond à un délit ?

merci de votre réponse

Par **morobar**, le **19/02/2020** à **08:46**

Bonjour,

L226-10 du code pénal.

SI votre épouse est relaxée, dès le lendemain LR/AR au procureur de la république pour déposer plainte à votre tour.

En ce qui vous concerne vous pouvez attester de ce que vous voulez, il en sera ou pas tenu compte mais si vous êtes cité aucune raison de vous abstenir.